



Demande requalification cdd en cdi

Par **fabamars**, le **03/08/2010** à **00:07**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD dans le secteur de la sûreté aéroportuaire.

Depuis le 01/12/2009, date à laquelle l'entreprise actuelle a repris le marché en conservant 100% de l'effectif en CDI.

Mon contrat a débuté avec le nouvel employeur, pour une période de 2 mois avec un avenant allant jusqu'au 30/10/2010, soit 8 mois de plus. Une durée totale de 10 mois pour le motif suivant accroissement d'activité et remplacement formation.

Avant ce contrat je travaillais déjà sur ce même site au même poste et mon contrat était un CDD pour le même motif qui avait débuté le 9/05/2009 pour finir le 30/09/2009 avec un avenant allant jusqu'au 7/11/2009.

J'ai donc eu une coupure de 3 semaines entre les deux différentes sociétés.

La raison pour laquelle j'ai été embauché ainsi que le peu de temps de carence entre les deux contrats m'on fait réagir ainsi que certains collègues dans la même situation.

Nous avons décidé de demander conseil auprès d'un de nos délégué du personnel qui nous a orienté vers le conseil prud'homme que nous avons donc saisi avec l'aide d'un avocat.

Nous sommes donc passer en jugement le 27/06/2010 et au 2 août le résultat devait tomber (avec du retard) car dans notre cas d'après les informations que j'ai pu me procurer un mois seulement est donné pour les personnes en CDD.

Donc apparemment les deux partis du conseil des prud'hommes qui devaient juger l'affaire,

n'ont pas réussi à trouver un accord et reportent le jugement au 28/01/2011, date à laquelle je ne serais plus sous contrat.

Car mon employeur ne souhaitant pas faire de nouveaux CDI ou CDD, embauche depuis 2 mois des contrats de professionnalisation pour 6 mois qui lui coute 2 fois moins cher.

Donc après toutes ses explications sur mon parcours que pensez vous :

- du jugement des prud'hommes trop long
- de la meilleur marche à suivre
- de la façon dont l'employeur profite de notre situation précaire
- de mes chances pour aboutir à un résultat correct

Merci de vos réponses, très cordialement.